



CUMUNITÀ  
**D'AGGLUMERAZIONE**  
DI BASTIA

*Bureau du 9 décembre 2024*

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU**

**DE LA**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**OBJET : Convention de mise en œuvre des Investissements Territoriaux Intégrés (ITI)**

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le 9 décembre à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**PRÉSENTS** : Louis POZZO DI BORGO, Pierre SAVELLI, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Serge LINALE, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI, Jean-Charles LEONARDI

**POUVOIRS** : -

**ABSENTS** : Leslie PELLEGGRI, Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Jacques PADOVANI

Nombre de membres composant le Bureau : 13  
Nombre de membres en exercice : 13  
Quorum : 7

Votants : 9  
Pour : 9  
Contre : -  
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

**OBJET : Convention de mise en œuvre des Investissements Territoriaux Intégrés (ITI)**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Vu l'arrêté n°24/226CE du Président du Conseil Exécutif de la Collectivité de Corse qui a validé les modalités d'appel à candidature des Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) du Programme FEDER Corse 2021-2027 ;

Considérant l'appel à candidature (AAC) de la Collectivité de Corse, autorité de gestion, afin de permettre aux territoires d'élaborer leur stratégie urbaine intégrée ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia et la ville de Bastia font partie des territoires éligibles à cet AAC, identifiés comme « territoires urbains structurants à l'échelle territoriale » tels que définis par les orientations stratégiques sur la reconnaissance du fait urbain insulaire ;

Considérant que la CAB et la ville de Bastia dispose d'une enveloppe de 6M€ sur les 12 M€ affectée aux 4 territoires ;

Considérant que les ITI représentent pour la CAB un levier important dans le cadre du financement de ses projets et de sa PPI, permettant ainsi de s'inscrire dans la politique de cohésion de l'Union Européenne visant à promouvoir et soutenir un développement harmonieux et global de ses États membres et de ses régions ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**OBJET : Convention de mise en œuvre des Investissements Territoriaux Intégrés (ITI)****APPROUVE (A l'unanimité)**

La convention des Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) de la programmation 2021-2027 du PO FEDER CORSE selon les modalités suivantes :

OS	OPERATIONS	Montants estimatifs	FEDER sollicité
5.1	Locaux port de Toga	465 000,00 €	279 000,00 €
5.1	Piscine Fangu	1 165 000,00 €	700 000,00 €
5.1	COSEC Arinella	1 923 000,00 €	576 900,00 €
5.1	Extension théâtre Bastia	20 841 651,00 €	2 709 100,00 €
4.3	Place du Commerce	1 576 730,00 €	700 000,00 €
4.3	Site ancienne grande Barre	1 900 000,00 €	435 000,00 €
2.8	Vieux-Port (MO + Travaux)	1 018 000,00 €	600 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>28 889 381,00 €</b>	<b>6 000 000,00 €</b>

**AUTORISE**

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents nécessaires à ce dossier de demande de financement ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

*[Signature]*  
Louis POZZO DI BORGO